

Voyage autour du JAPON

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence



Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 29 Juillet

Pôle enfance jeunesse ou par mail à pole.enfance@bubry.fr

	Lundi 19 aout	Présence	Mardi 20 aout	Présence	Mercredi 21 aout	Présence
Matin	Fabrication de paniers japonais 3/6 ans Atelier calligraphie Drapeau du Japon 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Fresque SAKURA Aux doigts 3/6 ans Fresque Du MONT FUJI 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Préparation d'un repas Japonais 3/11 ans	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Jeux de motricité 3/6 ans « Parcours Ninja » Balle Lyonnaise du Japon 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeux d'eau « Source de KUSATSU » 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeux du parachute 3/6 ans Jeu du NINJA 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 22 aout	Présence	Vendredi 23 aout			
Matin	Propose ton activité 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Ombres Japonaises 3/6 ans Lanterne japonaise 7/11 ans Atelier maquillage 3/11 ans			
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>				
Après-midi	Propose ton activité 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Animé « Voyage de CHIHIRO » 3/11 ans			



Date :

Signature :



Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2024
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

Pole.enfance@bubry.fr

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

